



Photo: Ionna Berthoud-Papandropoulou

Les troubles neurodéveloppementaux et des apprentissages

Mercredi 24 mai

La dyslexie : une approche sociologique

par Stanislas Morel, Maître de conférences, Université Sorbonne-Paris-Nord

Après une période marquée par la volonté de rattraper le retard pris, en France, dans la prise en charge des élèves atteints de "troubles spécifiques des apprentissages" (dyslexie, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie, TDAH, précocité intellectuelle...), ces troubles sont, depuis une dizaine d'années, au centre de nombreuses controverses, y compris au sein-même des sciences cognitives où certains chercheurs plaident pour l'abandon de ce type de catégorie nosographique. La dyslexie en fournit un bon exemple. Au-delà de l'absence de consensus scientifique sur la définition de la dyslexie, c'est l'efficacité des dispositifs d'action publique ciblant des enfants "dyslexiques" qui est de plus en plus questionnée. Faut-il par exemple continuer à accorder d'importants financements à des programmes visant à mieux identifier les enfants "dyslexiques" dans un contexte où de nombreuses études montrent que, en l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas possible, pour les praticiens, de différencier un élève dont les difficultés d'apprentissage de la lecture sont dus à des causes neurologiques d'un autre dont les difficultés seraient dues à une autre cause (sociale, psychologique, médicale, etc.) ? En outre, si un consensus semble se dégager sur l'efficacité des interventions visant à aider les élèves en difficulté d'apprentissage du langage écrit (quelle qu'en soit la cause) en améliorant leur consciences phonémique / phonologique, l'efficacité des interventions ciblant les habiletés cognitives ou les mécanismes spécifiquement impliqués dans la dyslexie n'a pas été démontrée. Enfin, la catégorie "dyslexie" doit aussi être étudiée sous l'angle des appropriations et des usages sociaux différenciés dont elle fait l'objet chez l'ensemble des acteurs sociaux qui y sont confrontés. Tous les acteurs concernés par la dyslexie (chercheurs, professionnels du soin, parents, responsables publics, familles, entreprises, etc.) contribuent à donner forme à cette catégorie en la modelant et en l'utilisant en fonction de leur expérience et de leurs intérêts particuliers, que la sociologie se propose de mettre en évidence. Enfin, il convient, à la suite de nombreuses recherches, de s'interroger sur les effets du recours croissant au diagnostic de dyslexie sur les inégalités scolaires et sur les trajectoires de ceux qui reçoivent ce diagnostic.





Photo: Ionna Berthoud-Papandropoulou

En somme, loin d'être seulement une catégorie nosographique définie et discutée dans les laboratoires de recherche, la dyslexie est, dans la vraie vie, un fait social dont les sciences sociales étudient les diverses manifestations. Il ne s'agit bien évidemment pas ici de nier l'existence d'une causalité biologique/neurologique/génétique à l'origine de certaines difficultés d'apprentissage de la lecture, mais plutôt de donner au public les éléments nécessaires à la construction d'un regard informé et critique sur cette notion controversée.

Lecture proposée

Morel S. (2014), *La médicalisation de l'échec scolaire*, Paris, La dispute.



Stanislas Morel est sociologue et maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Sorbonne-Paris-Nord. Ses travaux portent notamment sur le processus de médicalisation de l'échec scolaire. Ses recherches, basées sur des enquêtes tant sur les professionnels de l'enseignement ou du soin, que sur les responsables publics et les familles, tentent de contribuer à une meilleure compréhension du recours croissant à des diagnostics médico-psychologiques et à des professionnels du soin pour interpréter et traiter des difficultés apparues dans le cadre scolaire. L'enjeu est de mieux saisir la genèse, la mise en oeuvre et les effets de cette médicalisation, notamment induite par la multiplication des diagnostics de "troubles des apprentissages". Stanislas Morel travaille également à l'ouverture de perspectives interdisciplinaires

entre sciences sociales et sciences cognitives. Partant du constat que la sociologie fait incontestablement partie des "sciences de la cognition", il s'interroge sur les manières d'articuler, notamment dans les recherches sur les inégalités d'apprentissage, les apports de la sociologie et celles des sciences cognitives (psychologie cognitive, neurosciences, génétique comportementale).

